

Garantie Equipements Techniques sur Circuit (GTEC)

Je souhaite souscrire la garantie :

Nom /

Prénom /

Adresse /

Code postal / Commune /

Circuit / Date /

GTEC

Nous garantissons les dommages causés aux équipements techniques sur circuit selon des garanties ci-dessus exclusivement suite à une chute accidentelle survenue durant une journée ou stage de pilotage moto. Sont exclus la détérioration, le vol la perte et la disparition, les dommages causés aux bâtiments. Notre indemnisation forfaitaire interviendra à concurrence des montants indiqués ci-dessus, sous déduction d'une franchise fixe de 100 € par sinistre.

- TERRITORIALITE
- France métropolitain

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES PAR ASSURE

- Une pile de pneus	- 230 € HT
- Une toile caoutchouc (5m linéaire, 143 € HT/m	- 715 € HT
- Un rail de sécurité (4m)	- 200 € HT
- Un panneau chevalet de distance	- 100 € HT
- Panneau distance	- 120 € HT
- Un poteau de rails de sécurité	- 170 € HT
- Un extincteur	- 120 € HT
- Astroturf (1m2)	- 240 € HT

Cotisation de 9 € TTC par personne / jour

Signature

Votre garantie d assurance N° IA 1404907 est placée par l'intermédiaire de la société FMA Assurances auprès de la Cie Albingia, Société anonyme au capital de 34 708 448,02 euros, Entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 109/111, rue Victor Hugo – 92532 Lavallois Perret.